

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 juin 2011

DCM N° 11-06-30-36

Objet : Réaménagement de la place de la Bibliothèque.

Rapporteur : M. TRON, Adjoint au Maire

La place de la Bibliothèque située dans le quartier du Pontiffroy, dont le revêtement d'origine est actuellement fortement dégradé, nécessite de ce fait une rénovation.

En outre, il convient de rendre cet espace plus accueillant pour les nombreux visiteurs de la Bibliothèque-Médiathèque, des nouveaux services numériques récemment inaugurés et du Centre de Santé.

Il est proposé de traiter toute la place en calcaire de Comblanchien, en continuité des matériaux déjà utilisés sur l'ensemble du quartier. Les espaces verts seront remis en état, ainsi que l'éclairage public. Un complément d'appuis vélos sera apporté, suite à l'augmentation de la fréquentation des lieux.

Par ailleurs, les niveaux seront adaptés afin d'assurer l'accessibilité PMR des bâtiments publics situés sur cette place.

Le coût de ce projet est estimé à 200 000 € TTC inscrits au programme d'investissement de l'exercice en cours.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la réalisation de ces travaux programmés au cours de second semestre 2011.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code des Marchés Publics,

VU la loi n° 95-127 du 8 février 1995 prise notamment en son article 8,

CONSIDERANT l'état fortement dégradé de la place de la Bibliothèque,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

DE REALISER les travaux de rénovation de la place de la Bibliothèque et d'en assurer la maîtrise d'ouvrage ; le coût de l'opération étant estimé à 200 000 € TTC,

DE RECOURIR pour ce faire à une consultation menée conformément au Code des Marchés Publics,

DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, d'engager ou de prendre toute décision en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, pour mener à bien les procédures de marchés publics,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son Représentant à signer tout document contractuel se rapportant à cette opération, ainsi que le ou les avenants éventuels, conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans la limite des crédits alloués,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes,

DE SOLLICITER les subventions auxquelles la Ville peut Prétendre,

D'ORDONNER l'imputation des dépenses sur les crédits de l'exercice en cours,

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Jacques TRON
Adjoint au Maire

Service à l'origine de la DCM : Travaux Neufs, Voirie et Espaces Publics (M. DIER)

Commissions : Travaux et Domaines – Finances

Référence nomenclature «ACTES» : 1.1

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 40

Absents : 15

Dont excusés : 15

Décision : ADOPTEE

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0